CGECI "Le Patronat Ivoirien"

Face à la **COVID-19** la **CGECI** vous informe

LA VEILLE DU PATRONAT

OBSERVER LES MESURES BARRIERES POUR **SE PROTÉGER** ET **PROTÉGER LES AUTRES**

Hebdo 015 | Vendredi 24 juillet 2020

Sommaire

1 **Edito :** L'urgence d'une véritable réforme fiscale

2 **Appui aux entreprises :**

- 2 Convention de Partenariat SOCACI - COFINA CI : Les entreprises peuvent passer au guichet !
- 3 L'Autorisation Préalable d'Importation (API) enfin prorogée !
- 3 FONDS DE SOUTIEN AUX GRANDES ENTREPRISES : Le Comité de Gestion prêt pour le démarrage de la phase définitive
- 4 Côte d'Ivoire – Royaume-Uni : identification en cours de 100 entreprises désireuses d'exporter vers le Royaume-Uni

5 **Impact :** SITARAIL : Le trafic marchandises s'est poursuivi malgré la COVID-19

6 **Dialogue public -privé :** Dette intérieure et autres créances

7 **Emploi :** La CGECI adhère au Réseau Mondial des Entreprises sur le Travail Forcé

8 **Actualité de la semaine :**

- 8 Covid-19 : La CEDEAO ouvre la réflexion sur le plan de soutien et de relance de l'activité économique
- 9 La CGECI participe à l'hommage de la Nation à l'ancien Premier Ministre ivoirien, M. Seydou Elimane Diarra

10 **Brèves et circulaires**

11 **Bonnes pratiques :** Classification des Risques dans l'entreprise

12 **Les entreprises se mobilisent pour faire des dons**

Editorial

L'urgence d'une véritable réforme fiscale

Pierre MAGNE
Vice-Président - CGECI

S'il y a un instrument dont la plupart des pays se sont servis pour soutenir le secteur privé depuis le début de la crise sanitaire, c'est bien l'instrument fiscal.

Certes, certains Gouvernements sont allés beaucoup plus loin que d'autres, en accordant totalement ou partiellement des allègements de dettes fiscales, voire des subventions fiscales; mais nous seront bien ingrats d'affirmer que les mesures fiscales de soutien aux entreprises ivoiriennes, celles que le Gouvernement ivoirien a bien voulu nous concéder (reports du paiement d'impôts, suspension des contrôles fiscaux, …), n'ont pas soulagé un tant soit peu, certains secteurs d'activités, surtout les plus sinistrés.

Même si, en cette période de manque de visibilité sur la fin de la pandémie, où le leitmotiv semble désormais être « apprendre à vivre avec la COVID-19 », nous sommes d'accord qu'il en faut plus, à commencer par la reconduction des mesures arrivées à expiration, le 6 juillet 2020. Et notre Organisation Patronale l'a bien signifié au Gouvernement, dans un courrier en date du 03 juillet 2020, après avoir pris l'avis de ses membres. Par ailleurs, face à la reprise des contrôles fiscaux, la CGECI l'a également signifié à la Direction Générale des Impôts.

Ces nouvelles mesures, qui compléteront celles adoptées par le dernier Conseil des Ministres pour l'éligibilité aux Fonds pour les Grandes Entreprises et les PME, aideront assurément au maintien de l'appareil productif, d'ici la fin de l'année. Le temps bien entendu, que les prochaines dispositions de l'annexe fiscale 2021, si elles sont audacieuses et sans désagréments majeurs pour le secteur privé, puissent soutenir une phase de relance économique, attendue de tous nos vœux.

Hélas, tout cela dépendra des différents scénarii de crise conjoncturelle que voudront bien nous servir un contexte national et international de crise sanitaire, que nous espérons sûr et maitrisé.

Mais on ne le dira jamais assez : la relance économique, si nous la voulons réussie et durable ne peut faire l'économie d'une véritable réforme fiscale. Une réforme qui se démarquerait du système actuel, qui depuis quelques temps, est le produit d'un long processus de compromis budgétaires année après année. Le résultat étant toujours le même : des estimations d'effort fiscal ou de pression fiscale relativement faible en Côte d'Ivoire (environ 16,5% du PIB), là ou une étude menée en 2019 par la CGECI, met en exergue un taux de pression fiscale de 27% pour le secteur formel et des taux de charges fiscales avoisinant 31%, pour certains secteurs d'activités.

Et, cette réforme, qui n'est pas « l'introuvable réforme fiscale», nous l'avons ensemble bâti, Administration et secteur privé, il y a cinq ans en arrière ; lorsque l'ex Vice-président KABLAN Duncan, alors Premier Ministre, avait pris l'initiative de mettre en place une Commission de Réforme Fiscale, à composition mixte. Les 76 mesures, dont les plus emblématiques (suppression de la patente, création d'un tribunal fiscal, création d'une taxe de développement local…), du précieux rapport de cette Commission, qui a pour titre « reformer le système fiscal et douanier pour soutenir le développement de la Côte d'Ivoire », sont restées aujourd'hui inappliquées, dans leur large majorité. Et cela, malgré tous les efforts de la CGECI et des autres acteurs du secteur privé au sein du Comité de Suivi des réformes fiscales (COSREF), mis en place par feu l'ex Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly pour les mettre en œuvre, et dont je suis membre.

Pour nous, il est plus, que jamais, temps de faire ce saut qualitatif, si nous sommes d'accord que les périodes de crise, sont souvent meilleures, pour se réinventer. Alors soyons audacieux…

Appui aux entreprises

Convention de Partenariat SOCACI- COFINA CI : Les entreprises peuvent passer au guichet !

Photo d'illustration

Le Président du Conseil d'Administration de la Société de Cautionnement de Côte d'Ivoire (SOCACI), Me Théodore Hoegah et le Directeur Général de la Compagnie Africaine de Crédit - Côte d'Ivoire (CAC-CI), M. Didier Logon, ont signé le 21 juillet 2020, à la Maison de l'Entreprise, un accord de prêt subordonné. Cette action est subséquente à la cérémonie de signature de la convention de partenariat entre les deux structures qui s'est déroulée le 9 juin 2020, au siège du Patronat Ivoirien en présence du Président de la CGECI, M. Jean-Marie Ackah et de M. Jean-Luc Konan, PDG du Groupe COFINA.

A travers l'accord de prêt, la SOCACI et la CAC-CI, filiale ivoirienne du Groupe COFINA, ont tenu à informer et rassurer les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les Toutes Petites Entreprises (TPE), bénéficiaires principales, de la disponibilité des 18 milliards FCFA mis à la disposition par l'Institution financière. Les entreprises peuvent donc se présenter directement aux différents guichets de CAC-CI ou contacter les faîtières auxquelles elles appartiennent. Bien entendu, les entreprises membres de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), la Fédération Ivoirienne des PME (FIPME), l'Union Ivoirienne des Professions Libérales (UNIPL) et la Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière de Côte d'Ivoire (FNIH-CI), actionnaires de la SOCACI, peuvent solliciter et bénéficier en priorité des prêts qui seront octroyés par CAC-CI.

Ce sont des centaines d'entreprises qui sont attendues durant les 5 prochaines années aux guichets de la filiale du Groupe COFINA et ce, conformément aux règles de la BCEAO qui encadrent ce type de montage entre la SOCACI et COFINA.

« Nous sommes pressés de voir les choses se dérouler concrètement sur le terrain afin que d'ici 3 ou 6 mois, de nombreuses entreprises aient reçu leurs prêts. Nous prenons l'engagement de faire en sorte que, bientôt, des milliers d'entreprises soient financées », a annoncé M. Didier Logon, DG de CAC-CI.

Pour sa part, le Président de la SOCACI a exprimé la ferme volonté de son entreprise de sensibiliser les PME, notamment celles membres de la CGECI, et de suivre les décaissements qui seront faits par CAC.

Notons que la convention entre COFINA et SOCACI suivi de l'accord de prêt est la matérialisation d'un long processus. Ce mariage permet à la SOCACI de viser trois objectifs :

- le financement des PME/PMI ;
- la rémunération des fonds prêtés à COFINA par SOCACI ;
- l'assistance pour la mise en place d'un fonds de garantie avant le terme de la convention.

Pour rappel, le Conseil d'Administration de la SOCACI est composé de cinq (05) membres :

- Me Théodore HOEGAH (Président) ;
- M. Stéphane AKA-ANGHUI, Directeur Exécutif de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) ;
- Dr. Joseph BOGUIFO Président de la Fédération Ivoirienne des PME (FIPME) ;
- Mme Sophie OYOUROU de l'Union Ivoirienne des Professions Libérales (UNIPL) ;
- M. Lolo DIBY Président de la Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière de Côte d'Ivoire (FNIH-CI).

Appui aux entreprises

L'Autorisation Préalable d'Importation (API) enfin prorogée !

Conformément au décret n°93-313 portant application de la loi n°91-999 du 27 décembre 1991 relative à la concurrence, qui fixe les conditions d'entrée des marchandises, les entreprises importatrices de produits sensibles doivent se soumettre à la procédure d'obtention de l'Autorisation Préalable d'Importation (API). Cette autorisation est valable pour un (1) mois.

Depuis quelques mois, elles sont confrontées à une difficulté du fait de l'interprétation qui est faite par les services de protection des végétaux du Ministère de l'Agriculture et du développement rural et celui des services vétérinaires du Ministère des Ressources animales et halieutiques. Ces derniers indiquent que le délai d'un mois couvre une période allant de l'embarquement jusqu'au dédouanement de la marchandise auprès des autorités douanières ivoiriennes. Or dans la pratique, les marchandises mettent plus d'un mois pour arriver en Côte d'Ivoire.

Du fait donc de cette interprétation, les entreprises sont contraintes de faire une nouvelle demande d'autorisation, et elles subissent ainsi une seconde fois les coûts de l'API pour la même cargaison.

Saisie par un de ses membres, la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire a porté un plaidoyer auprès des deux administrations concernées afin que

Photo d'illustration

le délai de validité de l'API soit prorogé.

Par courrier réponse, les deux Ministres des Ressources animales et Halieutiques et de l'Agriculture et du développement rural ont accepté que la prorogation du délai de validité des API passe de un à trois mois.

Une circulaire avec en pièce jointe les deux courriers sus–cités a été transmise à bonne date aux adhérents de la CGECI. Par cette action, le Patronat Ivoirien permet aux importateurs de procéder sereinement à l'embarquement et au dédouanement de leurs marchandises.

Appui aux entreprises

FONDS DE SOUTIEN AUX GRANDES ENTREPRISES : Le Comité de Gestion prêt pour le démarrage de la phase définitive

Photo d'illustration

Une réunion du Comité de Gestion du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE-COVID-19), s'est tenue le mercredi 22 juillet 2020 de15 heures à 19 heures par visioconférence. Le Directeur Exécutif, Monsieur Stéphane AKA-ANGHUI, membre suppléant du Vice-Président Philippe Eponon, a participé pour le compte de la CGECI.

L'ordre du jour de la rencontre comportait trois (3) points :

- (i) les dossiers pour décisions ;
- (ii) les dossiers pour avis;
- (iii) les dossiers pour information.

Au titre des dossiers pour décisions, le Comité de Gestion a adopté les Procès-Verbaux et Relevés de conclusion issus des consultations à domicile du 30 juin 2020 et du 02 juillet 2020 ainsi que ceux de la réunion du 8 juillet 2020.

Pour rappel, les consultations à domicile du 30 juin et du 2 juillet 2020 ont permis au comité de Gestion de statuer sur les demandes de cinq (5) Grandes Entreprises qui ont obtenu des avis favorables pour l'octroi de prêts du Fonds de soutien.

Sur le deuxième point inscrit à l'ordre du jour, les participants ont planché sur le Projet d'Arrêté portant fonctionnement du Secrétariat Exécutif du FSGE-COVID-19 et surtout sur les modalités de démarrage du traitement des dossiers dans la phase définitive.

Pour ce qui est du troisième point, les membres ont été informés que l'Inspection Générale des Finances était en train de procéder à un audit de la phase transitoire, toute chose qui démontre si besoin, le sérieux et le soin accordé à la fois par les membres du Comité de Gestion et par les Autorités à la transparence et à la gestion saine de cet outil.

A l'issue des échanges du 22 juillet 2020, il ne serait pas risqué d'affirmer que le Comité de Gestion est prêt pour le démarrage de la phase définitive du FSGE-COVID-19. Il est même impatient d'obtenir le feu vert du Gouvernement, qui sera matérialisé par la signature de l'arrêté interministériel de Fonctionnement du fonds pour la phase normale. La CGECI de son côté se prépare à informer les bénéficiaires potentiels des changements et à inviter ses membres à faire à nouveau leur demande en ligne, avant de se rendre au Secrétariat pour compléter leur dossier.

Appui aux entreprises

Côte d'Ivoire – Royaume-Uni : identification en cours de 100 entreprises désireuses d'exporter vers le Royaume-Uni

Les relations d'affaires entre la Côte d'Ivoire et le Royaume-Uni post Brexit prennent de plus en plus d'élan. Le 20 janvier 2020 le Sommet sur l'Investissement en Afrique (Africa Investment Summit, AIS) a réuni à Londres les hommes d'affaires Britanniques et Africains dont des entreprises ivoiriennes. Aujourd'hui, le programme Britannique dénommé UKTP (United Kingdom Trade Program), lance une enquête sur la compétitivité des entreprises et coopératives notamment celles fabriquant des noix de cajou et des fruits tropicaux (Banane, Mangue et Ananas).

Le Département du Développement International (DFID) a lancé le Programme de Partenariat Commercial du Royaume-Uni (UKTP) avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) afin d'augmenter les échanges commerciaux entre ces pays, le Royaume-Uni et l'Union Européenne. Le programme durera jusqu'au 31 mars 2022.

Ce programme mis en œuvre par le Centre pour le commerce International (ITC) basé à Genève, débutera par la sélection d'entreprises (ayant une capacité d'exportation) dans les filières suivantes : noix de cajou et fruits tropicaux dans le but d'être mise en relation avec des importateurs internationaux (B2B).

Les Petites et Moyennes Entreprises (PME), les Coopératives et/ou Plantations Commerciales qui souhaitent améliorer leur compétitivité à l'exportation vers l'Union Européenne et le Royaume-Uni ont été invitées à manifester leur intérêt pour bénéficier du programme de partenariat commercial avec le Royaume-Uni. La CGECI a été choisi par ITC pour diffuser cette information au plus grand nombre et pour l'aider à sélectionner ces 100 entreprises.

Avantages pour les participants au projet UKTP Côte d'Ivoire :

- Opportunité d'accéder aux marchés britannique et européen ;

Photo d'illustration

- Connaissance accrue de ces marchés (normes légales, règlementations, typologie de la demande des importateurs) ;
- Amélioration de la compétitivité des produits sur le marché international ;
- Formation et conseil en matière d'exportation ;
- Renforcement des capacités d'exportation en matière de marketing, emballage et qualité ;
- Appui à l'accès au financement ;
- Connaissance des normes légales et appui à la certification ;
- Visibilité accrue à travers le renforcement de l'image de marque ;
- Accompagnement et participation aux foires internationales ;
- Mise en relation importateurs internationaux (B2B) ;
- Activation de marché.

Les inscriptions peuvent se faire en ligne : https://uktpciv.mysurvey.solutions/WebInterview/R9M4U2FX/Start

Contact : **Mme Sauzet** : marina.sauzet@protonmail.com

STOP COVID-19 | La **CGECI** vous accompagne face au **COVID-19**
Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page cgeci.com/coronavirus

Impact

SITARAIL : Le trafic marchandises s'est poursuivi malgré la COVID-19

Photo d'illutration

Suite aux mesures d'assouplissement prises par le Conseil National de Sécurité (Ouverture des frontières, fin de l'isolement du Grand Abidjan, …), de nombreuses entreprises ont progressivement repris leurs activités, avec en perspectives, le retour à leur rythme normal de fonctionnement. D'autres entreprises, ont, quant à elles, tenté de maintenir leurs acquis en réévaluant leurs objectifs à court et moyen terme en dépit de la baisse du volume de leurs activités.

C'est par exemple le cas de la Société Internationale de Transport Africain par Rail (SITARAIL) qui n'a jamais interrompu son trafic marchandises. Bien au contraire, la SITARAIL a assuré, régulièrement, la continuité du transport de marchandises entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. Ce trafic n'a connu aucune suspension en raison de la COVID -19. Les trains de voyageurs sont les seuls à connaitre une interruption de circulation, conformément à la mesure générale adoptée le vendredi 20 mars 2020 à Abidjan, visant la fermeture des frontières terrestres, maritimes et aériennes de la Côte d'Ivoire à tout trafic de personnes, à compter du 22 mars 2020.

Par contre, suite au glissement de terrain survenu le 18 juin 2020 dernier au PK 26, et qui avait emporté une partie du remblai ferroviaire dans cette zone, le trafic avait été interrompu puis réorganisé uniquement pour les conteneurs à l'import et à l'export, en gare d'Anyama. Après les travaux de reconstitution de la plateforme ferroviaire, le transport de marchandises a repris normalement, le 8 juillet 2020, avec un départ des trains de la gare de Treichville.

La SITARAIL s'était engagée dans un plan d'investissement de 600 millions d'Euros (soit plus de 394 milliards FCFA) dont presque 250 millions d'Euros (plus de 164 milliards FCFA) devaient être mobilisés sur la première phase prévue entre 2019 et 2023. Ce qui permettra à la voie ferrée actuelle d'augmenter sa capacité de transport pour atteindre 1 million de tonnes de marchandises et plus de 300 000 voyageurs par an.

En fin de projet, le réseau sera en mesure de transporter 5 millions de tonnes de marchandises, dont 2 à 3 millions de tonnes de manganèse.

STOP COVID-19
La **CGECI** vous accompagne face au **COVID-19**
Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page
cgeci.com/coronavirus

Dialogue public-privé

Dette intérieure et autres créances

M. **Adama Coulibaly**, Ministre de l'Economie et des Finances

Pour permettre aux entreprises d'assurer leur pérennité en cette période de crise sanitaire due à la pandémie de COVID-19, la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) a proposé au Gouvernement ivoirien, notamment au Ministre Adama Coulibaly, en charge de l'Economie et des Finances, la mise en place d'un Groupe de Travail, auprès de son Cabinet ou au sein des cadres de concertation sectoriels. Ce Groupe de Travail examinera les préoccupations particulières ci-dessous et fera des propositions qui seront soumises à l'arbitrage du Ministre.

Passifs audités et reconnus sur la période de 2011 à 2016, d'un montant total de 291,12 milliards

Ces passifs ont fait l'objet d'une décision de titrisation en Conseil des Ministres du 21 Mars 2018. Par courrier en date du 12 mars 2019, adressé au Ministre de l'Economie et des Finances, la CGECI a souhaité connaitre les conditions de cette titrisation et les modalités spécifiques prévues par l'Administration pour le traitement de ces passifs.

Certes, la CGECI a ultérieurement rencontré le Directeur de la Dette Publique et des Dons, mais il est important pour elle d'avoir une vision globale de l'évolution de ce dossier, vu les différentes Administrations impliquées (Inspection Générale des Finances, Direction de la Dette Publique, Ministère du Budget).

Dettes des sociétés de sécurité privée sur le Trésor public

Les entreprises de sécurité privée assurent le gardiennage des sites et bureaux de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (banques, postes comptables et services divers) sur l'ensemble du territoire national.

A ce jour, ces opérations de gardiennage ont engendré des créances d'un montant d'environ 1, 8 milliards sur le Trésor se répartissant comme suit :

- 1, 5 milliards, à fin février 2020
- 300 millions, pour les factures en cours de dépôt, de mars à ce jour.

Plusieurs séances de travail ont eu lieu sur le sujet, avec l'Agence Comptable Centrale et la Direction Générale du Trésor, sans grand succès. La CGECI sollicite l'implication du Ministre de l'Economie et des Finances pour le paiement des créances de ce secteur qui éprouve beaucoup de difficultés à maintenir les emplois.

Créances des entreprises du secteur privé sur les sociétés/entités publiques ou à participation publique

Des entreprises membres de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire, exerçant notamment dans la distribution de produits pétroliers et de fournitures diverses détiennent d'importantes créances sur des sociétés ou structures publiques dans les domaines, entre autres, du transport public de personnes, de l'armée et de l'éducation.

Afin de soulager la trésorerie de ces entreprises qui n'auront pas toutes, recours aux Fonds de soutien du Gouvernement, ou qui n'y seront pas toutes éligibles, il est important de rechercher rapidement des mécanismes d'apurement de ces créances.

Emploi

La CGECI adhère au Réseau Mondial des Entreprises sur le Travail Forcé

Siège du Bureau International du Travail - BIT-

Le Bureau International du Travail (BIT) à travers le Bureau des Activités pour les Employeurs (ACTEMP) a invité la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) à adhérer au Réseau Mondial des Entreprises sur le Travail Forcé.

Cet appel à l'adhésion a été entendu par la CGECI qui y a répondu, favorablement. Ce, d'autant plus qu'en adhérant au Réseau Mondial sur le Travail Forcé, elle marque son soutien aux efforts de certains de ses Groupements membres tel que le GEPEX, pour participer à la promotion de la lutte contre le travail des enfants et, pour montrer son attachement à la promotion des normes internationales du travail ; toute chose qui participe de la réalisation de l'objectif opérationnel 1.1.2 de son plan stratégique, à savoir « accroitre la visibilité de la CGECI ».

En lançant l'appel à l'adhésion de l'Organisation Patronale au Réseau Mondial sur le Travail Forcé, le Bureau des Activités pour les Employeurs de l'OIT reconnait son leadership tant au niveau national que dans l'espace CEDEAO.

Par ailleurs, dans le cadre de son engagement en faveur des objectifs du Réseau Mondial d'Entreprises de l'OIT sur le travail forcé, la CGECI entend :

- Mettre ses compétences internes à disposition pour les activités du Réseau ;
- Ouvrir sur son site internet une page web dédiée aux activités du Réseau ;
- Mettre à disposition ses locaux en cas de besoin.

Pour rappel, le Réseau Mondial des Entreprises sur le Travail Forcé (RMETF) de l'OIT est un réseau d'entreprises de toutes tailles et de tous secteurs, des organisations d'employeurs, des groupements professionnels et des associations sectorielles. Coordonné par l'OIT, le réseau s'est ouvert aux adhésions en 2018.

CGECI
CONFEDERATION GENERALE DES ENTREPRISES DE CÔTE D'IVOIRE

"Le Patronat Ivoirien"

27 Groupements et Associations | + de 3500 Entreprises | + de 18 000 Milliards de chiffre d'affaires | + de 300 000 emplois | + de 80% de contribution aux recettes de l'Etat

AGRO-INDUSTRIE/ALIMENTAIRE

FINANCE & SERVICES

INDUSTRIE & ENERGIE

CONSEIL & FORMATION

BTP

TÉLÉCOMS & TICs

Actualité de la semaine

Covid-19 : La CEDEAO ouvre la réflexion sur le plan de soutien et de relance de l'activité économique

Photo d'illustration

Les 21 et 22 juillet 2020, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a organisé un webinaire régional sur le plan d'action et la stratégie de soutien au Secteur privé dans le cadre de Covid-19 qui a eu pour thème: « Soutenir les entreprises, la diversification ainsi que la santé et la sécurité au travail au-delà de Covid-19 ».

Le Président de la Fédération des Organisations Patronales de l'Afrique de l'Ouest (FOPAO), M. Jean-Marie ACKAH, a pris part aux échanges au cours desquels il a été invité à se prononcer sur l'impact de la COVID-19 sur les entreprises membres. A cet effet, M. ACKAH a indiqué que suite aux premiers cas déclarés et aux mesures de sécurité sanitaire prises par les Gouvernements, l'activité économique a été fortement ralentie dans la plupart des pays de la CEDEAO entrainant des pertes énormes pour le Secteur privé.

Pour évaluer l'impact de la crise sur les activités, il a signifié que la FOPAO a ouvert une enquête auprès de ses membres. Il en ressort que la quasi-totalité des entreprises a connu une baisse d'activité drastique. La plupart d'entre elles ne savent pas si elles pourront continuer au cas où la crise perdure plus de trois (3) mois, et la majorité des entreprises a besoin de financement pour le maintien des activités et pour pouvoir faire face aux engagements.

Plus précisément, les secteurs d'activités les plus impactés sont les secteurs des Services et du Commerce (transport aérien, hôtellerie, tourisme, restauration, etc.), notamment à cause de la fermeture des frontières et du confinement

Concernant les mesures prises au niveau de la Fédération pour faire face à la maladie, le Président Jean-Marie ACKAH a fait savoir que de manière endogène, la plateforme WhatsApp "COVID-19 FOPAO : RESILIENCE" a été créée, pour échanger des informations et partager les bonnes pratiques dans tous les domaines afin de permettre au Secteur Privé régional, uni et solidaire, de faire front, contre la pandémie de la Covid-19.

La FOPAO a salué les mesures rapides et diligentes prises par les Gouvernements et les Organisations Régionales que sont l'UEMOA et la CEDEAO. Celles-ci se sont traduites pour la plupart, par la mise en place de Fonds de Soutien aux Entreprises, et par l'adoption de mesures notamment d'ordre fiscal (report des impôts, suspension des contrôles fiscaux, subvention fiscale dans certains cas), et ont, en partie, aidé à assurer la résilience des entreprises.

Avant de demander au nom de la FOPAO, la relance du Plan d'Industrialisation de la CEDEAO, le Président Jean-Marie ACKAH a dit toute sa gratitude au Président de la Commission de la CEDEAO, M. Jean-Claude BROU, qui selon lui, a toujours associé la Fédération aux réflexions et actions pour le développement économique et social de la sous-région ainsi qu'à M. Mamadou TRAORE, Commissaire en charge de l'Industrie et de la promotion du Secteur privé, qui a su établir une collaboration régulière entre son commissariat et la FOPAO. Une collaboration qui a permis, à en croire M. ACKAH, de participer à cette rencontre importante pour les membres et pour les entreprises.

Actualité de la semaine

La CGECI participe à l'hommage de la Nation à l'ancien Premier Ministre ivoirien, M. Seydou Elimane Diarra

Photo d'illustration

Le Directeur Exécutif de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), M. Stéphane Aka-Anghui, a pris part, au nom de l'Organisation Patronale, à la cérémonie d'hommage de la Nation à l'ancien Premier Ministre de Côte d'Ivoire, M. Seydou Elimane Diarra. C'était le 24 juillet 2020, dans l'enceinte de la Primature.

C'est devant un parterre de personnalités venues d'horizons politiques et du monde des affaires, qu'un défilé militaire empreint d'émotions vives a été organisé sous la présidence du Chef de l'Etat, M. Alassane Ouattara afin de rendre un vibrant hommage à celui qui a incarné à une certaine période l'histoire politique du pays.

Il fut le chef du Gouvernement ivoirien sous la transition militaire de 1999 à 2000. Puis il redevint Premier Ministre de février 2003 à décembre 2005, dans le Gouvernement d'Union Nationale mis en place après l'accord de Linas-Marcoussis (France).

Par ailleurs, Ingénieur Agronome de formation, il a occupé plusieurs fonctions dont celui de Directeur Commercial de la Caisse de Stabilisation, puis Ambassadeur de la Côte d'Ivoire à Brasília, à Bruxelles, et à Londres. Il prend la direction de SACO, entreprise de transformation de Cacao puis, de 1992 à 2000, il est Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire.

M. Seydou Elimane Diarra ne fut pas qu'un homme politique de consensus. Il était également un fin connaisseur de l'écosystème des affaires.

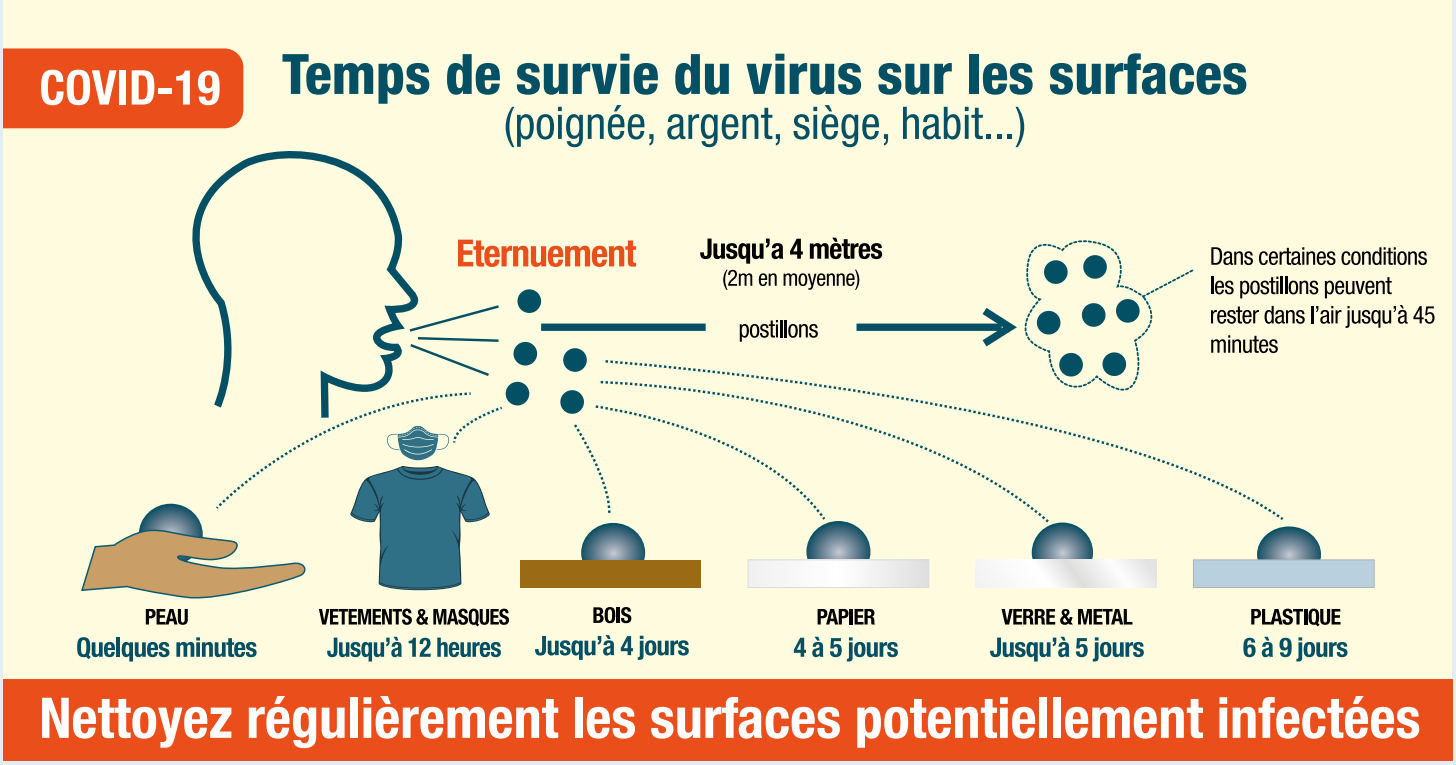

Brèves & Circulaires

Lundi 20 juillet

- Réunion des employeurs en vue de préparer le comité tripartite

Mardi 21 juillet

- Séance de travail dans le cadre de l'élaboration du projet d'annexe fiscale à la loi portant budget de l'Etat pour l'année 2021 ;
- Webinair sur le Plan d'Action Régional et la Stratégie d'Appui au Secteur Privé dans le contexte du COVID-19;
- Signature de la Convention entre la SOCACI et la CAC.

Mercredi 23 juillet

- Webinair sur le Plan d'Action Régional et la Stratégie d'Appui au Secteur Privé dans le contexte de la COVID 19.
- Webinair sur le CRM du BIT pour l'appui aux entreprises ;
- Réunion du Comité de Gestion du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE) ;
- Partenariat CGECI – ONUDI : séance de travail pour la revue de l'évolution du partenariat.

Jeudi 24 juillet

- Réunion du Bureau Exécutif de la CGECI

Vendredi 25 juillet

- 2ème Session de la Formation en Energie Solaire Photovoltaïque
- Réunion du Comité Technique Paritaire COVID-19
- La Bourse des Matières Premières Agricoles de Côte d'Ivoire

- Depuis Avril 2020, nous avons partagé 97 notes circulaires (DGI, Douanes, CNPS, Port Autonome d'Abidjan, Ministères,...), avec les membres, afin que toutes les informations officielles, mesures, arrêtés, décrets concernant la COVID-19 soient à la portée des entreprises,... dont une (01) cette semaine.

CGECI CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES DE CÔTE D'IVOIRE "Le Patronat Ivoirien"

NOTE CIRCULAIRE N°424/07-20 Abidjan, le 22 juillet 2020

MISE EN ENQUÊTE PUBLIQUE DU PROJET DE NORME IVOIRIENNE SUR LES DÉSINFECTANTS POUR MAINS-SPÉCIFICATIONS

A L'ATTENTION :

- Des Groupements Professionnels & Associations
- Des Entreprises Membres

Mesdames, Messieurs,

La Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) a l'honneur de vous informer, que le Projet de Norme Ivoirienne **PNI 5536-juillet 2020: Désinfectants pour mains-Spécifications**, est soumis à l'enquête publique en vue de recueillir vos observations.

Le projet de norme est disponible sur le site web de CODINORM www.codinorm.ci en cliquant sur « **enquête publique en cours** » dans le menu « **Normalisation** ».

Le délai de réception des commentaires est fixé au **vendredi 14 août 2020.**

Passé cette date, votre accord concernant le contenu de ces normes sera considéré comme acquis.

Afin de faciliter le dépouillement des réponses, CODINORM vous recommande de bien vouloir rédiger vos observations dans le formulaire d'enquête prévu à cet effet et de l'envoyer aux l'adresses suivantes:

CODINORM (Cote d'Ivoire- Normalisation)
01 BP 1872 Abidjan 01 / Tél : 22 41 17 91/ Fax : 22 41 52 97
E-mail : info@codinorm.ci, gervaisesoungouan@codinorm.ci

Vos réponses seront enregistrées et vous serez éventuellement invités à participer à l'analyse des résultats de l'enquête.

Vous remerciant de l'attention que vous accorderez à cette note, recevez, Mesdames et Messieurs, nos meilleures salutations.

- La dernière note diffusée aux adhérents.

Bonnes pratiques

CLASSIFICATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Selon la norme ISO 45001 : 2018, le risque pour la santé et la sécurité au travail se défini par une combinaison d'occurrence d'un évènement ou d'une exposition dangereuse liée au travail, et la gravité des traumatismes et pathologies pouvant être causés par l'évènement ou l'exposition.

Il existe plusieurs types ou familles de risques qui diffèrent les uns des autres par leur nature, leur origine, leurs caractéristiques et leurs conséquences.

Tous les risques, quels que soient leur taille ou leur complexité, leur secteur économique ou industriel, peuvent être classés par nature et par origine :

- Risques économiques : englobant les risques qui menacent les flux liés au titre financier et relevant du monde économique ou réel ;
- Risques de marché (risques systématiques) : dû à l'évolution de l'économie, de la fiscalité, des taux d'intérêt, de l'inflation... ;
- Risques politiques et réglementaires : risques liés à une situation politique ou une décision du pouvoir politique puisqu'ils peuvent influer directement sur la rentabilité de l'entreprise ;
- Risques naturels : risques liés aux phénomènes naturels (Catastrophes naturelles, Mouvement de terrain, Tremblement de terre, Inondations, ...) ;
- Risques environnementaux désignant la possibilité de survenance d'incidents ou accidents générés par l'activité d'une entreprise pouvant avoir des répercussions nuisibles et significatives sur l'environnement ;
- Risques humains et psychosociaux : recouvrant les risques professionnels qui portent atteinte à l'intégrité physique et à la santé mentale des salariés (Risques maladies, d'accident accru, d'absences répétées du personnel et arrêts de travail) ;
- Risques technologiques (Apparition de nouvelles techniques et de nouveaux produits, ...) ;
- Risques logistiques ;
- Risques dus à la manutention ;
- Risques biologiques et infections ayant pour origine les micro-organismes pathogènes rencontrés en milieu industriel ;
- Risques chimiques :
  - → Risques d'intoxication accidentelle ou chronique ;
  - → Risques d'incendie ou d'explosion.
- Risques physiques dus aux vibrations mécaniques transmises par les solides et les liquides ;
- Risques de surdité ;
- Risques électriques ;
- Risques mécaniques :
  - → Risques de chocs ;
  - → Risques d'écrasement ;
  - → Risques d'entraînement, de coupure, de piqûre, de sectionnement ;
  - → Risques de projection de solides et de liquides.

La **CGECI** vous accompagne face au **COVID-19**

Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page
cgeci.com/coronavirus

CGECI "Le Patronat Ivoirien"

Plateforme Humanitaire

Entreprises citoyennes

Les entreprises se mobilisent pour faire des dons

Une véritable chaîne de solidarité a vu le jour pour faire face à la crise sanitaire qui touche de plein fouet la Côte d'Ivoire. Nous vous proposons un quinzième trombinoscope, non exhaustif, des actions menées par les entreprises et organisations suivantes : **Orange CI, Allianz-CI, Lafarge Holcim-CI, CENTAMIN-CI, RMO Job Center, Carrefour, IPS-CGRAE, Perseus Mining, Fondation Shelter Afrique et Société Générale (SGCI).**

Orange Côte d'Ivoire poursuit son engagement dans la lutte contre le COVID-19 avec des dons d'une valeur de 325 millions FCFA

Allianz Côte d'Ivoire Assurances a fait don de kits sanitaires à l'institut Pasteur et au service des maladies infectieuses et tropicales sis au Chu de Treichville

Lafarge Holcim Côte d'Ivoire offre du matériel de Prévention contre le COVID-19. Elle a mis à disposition des responsables des différents quartiers une centaine de seaux équipés de robinets, 1200 masques de protection réutilisables, ainsi que des cartons d'eau de javel, de gels hydroalcoliques, et de savons en liquide

L'entreprise minière CENTAMIN CÔTE D'IVOIRE fait don de kits sanitaires et d'hygiènes d'une valeur de 5 millions FCFA

Le jeudi 30 avril 2020, s'est tenue la cérémonie de présentation du comité de lutte contre le COVID-19 au port de pêche de San Pedro. Cette nouvelle organisation est en réalité une formalisation des équipes d'acteurs de la pêche déjà engagées sur le terrain à faire respecter les mesures en vigueur

RMO lutte contre la COVID-19 en faisant don de masques de protection

Entreprises citoyennes

Carrefour apporte sa contribution à la mairie de Yopougon dans la lutte contre la COVID-19

l'IPS-CGRAE s'est déplacée vers les instances représentatives des assurés sociaux que sont les 2 faîtières FARECI et CONARECI ainsi que l'Association des Veuves de Fonctionnaires de Côte d'Ivoire, pour procéder à des remises de dons en natures et en espèces à l'intention des assurés sociaux et des ayants droits en situation précaires

L'industrie du cacao et du chocolat fait un don de 835 000 $ pour aider les producteurs à lutter contre le COVID-19

La société d'extraction minière Perseus Mining a offert, mardi 21 juillet 2020, des bons de carburant et plusieurs lots de matériels de lutte contre le Covid-19 à la population de Tengréla lors d'une cérémonie à la préfecture de la ville

La Fondation Shelter Afrique fait don de matériel de secours aux bénéficiaires à Côte d'Ivoire

Le groupe SOCIETE GENERALE a signé un partenariat avec l'association Médecins Sans Frontières (MSF) dans le cadre de son programme mondial de solidarité

CGECI
CONFEDERATION GENERALE DES ENTREPRISES DE CÔTE D'IVOIRE

"Le Patronat Ivoirien"

27 Groupements et Associations

+ de 3500 Entreprises

+ de 18 000 Milliards de chiffre d'affaires

+ de 300 000 emplois

+ de 80% de contribution aux recettes de l'Etat

AGRO-INDUSTRIE/ALIMENTAIRE

FINANCE & SERVICES

INDUSTRIE & ENERGIE

CONSEIL & FORMATION

BTP

TÉLÉCOMS & TICs

GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA CGECI

ANESPLACI
Association Nationale des Etablissements Scolaires Privés Laïcs de Côte d'Ivoire
Président
Guy Landry DIETY
Tél.: 22 52 46 73

APBEFCI
Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire
Président
Daouda COULIBALY
Tél.: 20 32 20 08 / 20 32 68 42

APCI
Association Professionnelle des Pétroliers de Côte d'Ivoire
Président
Diakité Coty IBRAHIM
Tél.: 20 21 42 43

APEX-CI
Association pour la Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire
Directeur Général
Guy M'BENGUE
Tél.: 20 30 25 30

APCCI
Association des Producteurs de Ciments de Côte d'ivoire
Président
Xavier SAINT-MARTIN-TILLE
tél.: 21 24 62 00

ASA-CI
Association des Sociétés d'Assurance en Côte d'Ivoire
Président
Saliou BAKAYOKO
Tél.: 22 48 81 12 / 27

CCIFCI
Chambre de Commerce et d'Industrie France Côte d'Ivoire
Président
Jean-Louis LEGRAS
Tél.: 21 25 82 06

CCIL-CI
Chambre de Commerce et d'Industrie Libanaise de Côte d'Ivoire
Président
Joseph KHOURY
Tél.: 21 26 22 12

Chambre des Notaires de Côte d'Ivoire
Présidente
Me Yolande FOLDAH-KOUASSI
Tél.: 20 32 11 47

FEDERMAR
Fédération Maritime de Côte d'Ivoire
Président
Vallasiné DIARRASSOUBA
tél.: 21 22 08 06

FENAPEPS-CI
Federation Nationale du Patronat des Entreprises Privées de Sécurité de Côte d'Ivoire
Président
Edy KOULA
Tél.: 22 41 34 54

FENEPLACI
Fédération Nationale des Etablissements du Privé Laïc de Côte d'Ivoire
Président
FOFANA BANGALI
Tél.: 22 41 49 96 - 08 05 65 65

FNISCI
Fédération Nationale des Industries et Services de Côte d'Ivoire
Président
Joseph-Désiré BILEY
Tél.: 20 31 90 70

GEPEX
Groupement Professionnel des Exportateurs de Café et de Cacao
Président par intérim & Directrice Exécutive
Françoise Mariame BEDIE
Tél.: 20 32 17 70

GIBTP
Groupement Ivoirien du Bâtiment et des Travaux Publics
Président
Philippe EPONON
Tél.: 22 43 77 91

GIPAME
Groupement interprofessionnel automobiles, matériels et équipementiers)
Président
Abdul Hussein BEDYOUN
Tél.: 21 75 03 41

GNI
Groupement des Négociants Internationaux
Président
Malick TOHE
Tél.: 21 35 63 26

GOTIC
Groupement des Opérateurs du Secteur des Technologies de l'Information et de la Communication de Côte d'Ivoire
Président
Patrick M'BENGUE
Tél.: 22 52 64 74

GPP
Groupement Professionnel de l'Industrie du Pétrole
Président
Amadou TOURE
Tél.: 20 33 32 57 / 20 33 32 58

MPME
Mouvement des Petites et Moyennes Entreprises
Président
Joseph AMISSAH
Tél.: 21 24 00 70

OBAMCI
Organisation des Producteurs Exportateurs de Bananes, d'Ananas, de Mangues et d'Autres Fruits d'Exportation de Côte d'Ivoire
Président
Jean Marie KAKOU GERVAIS
Tél.: 20 33 19 81

OCAB
Organisation centrale des producteurs-exportateurs d'ananas et de bananes
Président
ELLOH VOSSO
Tél.: 20 25 18 72

UGECI
Union des Grandes Entreprises industrielles de Côte d'Ivoire
Président
Jean-Louis MENUDIER
Tél.: 20 21 04 82

UNEMAF
Union Nationale des Entreprises Agricoles et Forestières de Côte d'Ivoire
Président
Tizié YORO Bi
Tél.: 22 44 44 80

UNIFBACI
Union Nationale des Industriels et Fabricants de Boissons Alcoolisées de Côte d'Ivoire
Président
Dominique GALLI
Tél.: 21 35 55 53

UNETEL
Union Nationale des Entreprises de Télécommunications
Président
Ahmed CISSE
Tél.: 20 21 60 43

UPESUP
Union Patronale de l'Enseignement Supérieur Privé
Président
Dr Elete AKA
Tél.: 22 42 90 65

Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) | République de Côte d'Ivoire | Abidjan Plateau «La Maison de l'Entreprise», angle du boulevard de la République et de l'Avenue Lamblin | 01 BP 8666 Abidjan 01 Tél.: +225 20 330 200 | Fax : +225 20 22 28 25 | cgeci@cgeci.ci - www.cgeci.com